



**Label 25ème anniversaire
de la Convention des droits de l'enfant
du Défenseur des droits**

Formulaire de candidature

A envoyer en version électronique scanné sur l'email suivant :
labellisation@defenseurdesdroits.fr

1 - Institution

Nom de l'organisme

Description courte
de l'organisme

Responsable de l'organisme

Type d'organisme : Public Privé Associatif

Taille (nombre de personnes)

Adresse de l'organisme

Rue

Code Postal

Ville

Numéro de téléphone

Email@.....

Site Internet de l'organisme

2 – Responsable du projet

M Mme

Nom

Prénom

Fonction actuelle

Numéro de téléphone

Email@.....



3 – Secteur d'activité

.....

4 – Titre et présentation de votre projet

Contexte

Objectifs

Activités

5 – Présentation du public cible

.....

6 – Thématiques

Quels droits de l'enfant seront particulièrement mis en valeur dans le projet candidat à la labellisation ?

- Droit à la protection de la vie et à un bien-être physique, mental, spirituel, moral et social
- Droit au respect des besoins vitaux (santé, logement, nutrition, habillement, soins...)
- Droit à une identité : un nom, un prénom, une nationalité
- Droit à la non-discrimination
- Droit de vivre en famille ou à une solution de vie adaptée à la situation de l'enfant
- Droit à la meilleure éducation possible
- Droit à la protection contre toute forme d'exploitation, d'abus sexuel et de violences
- Droit au repos, au jeu, aux loisirs culturels et artistiques.
- Droit pour l'enfant malade et/ou handicapé à la dignité et l'autonomie
- Droit à la protection de la vie privée y compris sur les réseaux sociaux
- Droit d'expression et de participation
- Droit à une justice adaptée

Autre (veuillez préciser) :

.....

.....

7- Quels sont les résultats attendus du projet ?

.....

8 - Diffusion, valorisation et pérennisation du projet

Joindre toutes annexes utiles en pièce jointe par mel à :
labellisation@defenseurdesdroits.fr

Liens vers un site internet

Vidéo présentant le projet

Plaquette de présentation

Articles de presse

9 – Partenaires et modes de financement du projet (le cas échéant)

.....

“Je soussigné(e).....(*) ,
certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à
l’obtention du label « 25ème anniversaire de la Convention des droits de l’enfant
du Défenseur des droits » sont exactes.”

Je certifie également avoir pris connaissance et accepter les conditions
d’utilisation du logo de labellisation (cf Annexe 1).

A

Le.....

Nom et fonction :

Signature :

(*) : responsable du projet - intitulé du projet

“Je soussigné(e).....(**) ,
certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à
l’obtention du label « 25ème anniversaire de la Convention des droits de l’enfant
du Défenseur des droits » sont exactes.”

Je certifie également avoir pris connaissance et accepter les conditions
d’utilisation du logo de labellisation (cf Annexe 1).

A

Le.....

Nom et fonction :

Signature:

(**) : responsable de l’institution, nom de l’institution

NB : La signature et le cachet doivent être originaux.

Annexe 1

Conditions d'utilisation du logo de labellisation :

- Le logo de labellisation est la propriété exclusive du Défenseur des droits qui s'en réserve la libre disposition.
- La labellisation porte sur un projet particulier et en aucun cas sur les actions globales ou l'objet statutaire du porteur de projet.
- Le porteur de projet qui reçoit l'autorisation d'utiliser le logo s'engage à en limiter strictement l'usage au cadre de son action labellisée telle que soumise préalablement et acceptée par le Comité de labellisation du Défenseur des droits.
- Si la labellisation porte sur un projet éphémère (festival, formation, conférence, concert, activités récréatives et/ou éducatives,...), l'autorisation d'utiliser le logo prendra automatiquement fin avec l'évènement. La reproduction même à l'identique de ce projet dans les années à venir ne permettra en aucun cas au porteur de projet de réutiliser le logo.
- Si la labellisation porte sur un projet pérenne (livre, guide, outils de promotion des droits, exposition itinérante, jeux...), l'utilisation du logo pourra accompagner le projet dans ses différentes étapes d'exploitation. Cependant, la moindre modification substantielle du projet présenté au Comité de labellisation entraînera la fin de l'autorisation d'utiliser le logo.
- Les porteurs de projets qui reçoivent l'autorisation d'utiliser le logo s'engagent à ne le diffuser à des partenaires et au grand public qu'à l'occasion d'opérations de communication et/ou de promotion autour du projet labellisé.
- Le logo ne peut ni être prêté, ni vendu, ni cédé à titre gratuit.

